

VERSION 1

Rénover votre logement et faire des économies d'énergie, c'est possible !

Vous êtes propriétaire ? Vos factures de chauffage sont élevées ? Votre logement, votre maison est mal isolé(e) ? Ce n'est plus une fatalité !

Parce que vous habitez dans la Communauté de Communes de Picardie Verte, vous pouvez bénéficier d'une solution pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique conséquents pour votre logement.

Comment ? En faisant appel à Picardie Pass Rénovation, un dispositif initié par la Région Picardie ! Il propose :

Un accompagnement technique avant, pendant et après vos travaux

Vous êtes accompagné par des professionnels de la rénovation énergétique. Ceux-ci réaliseront le diagnostic énergétique de votre logement, le programme de travaux, la recherche des entreprises, le suivi du chantier...; vous aurez l'esprit tranquille !

Une solution de financement qui ne déséquilibre pas votre budget familial

Picardie Pass Rénovation peut financer les travaux de rénovation que vous engagez. Vous remboursez par des mensualités équivalentes au montant des économies d'énergie que vous allez réaliser (pendant 15 à 25 ans). Votre logement gagnera en confort, et vous conserverez le même pouvoir d'achat.

Picardie Pass Rénovation, c'est :

- Des travaux de 43 000 euros environ par logement (isolation, remplacement d'équipements, etc.)
- Des économies d'énergie après travaux de 56% en moyenne
- Des chantiers menés par des entreprises et des artisans locaux

Plus d'infos ?

Contactez la régie du service public de l'efficacité énergétique : 0 800 02 60 80 ou

contact@picardie-spee.fr

www.pass-renovation.picardie.fr

VERSION 2 (plus courte)

Rénover votre logement et faire des économies d'énergie, c'est possible !

Vous êtes propriétaire ? Vos factures de chauffage sont élevées ? Votre logement est mal isolé ? Ce n'est plus une fatalité ! Parce que vous habitez dans la Communauté de Communes de Picardie Verte, vous pouvez bénéficier du Picardie Pass Rénovation, un service public initié par la Région Picardie, qui vous propose une solution pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique conséquents pour votre logement. Picardie Pass Rénovation, c'est :

Un accompagnement technique avant, pendant et après vos travaux : à vos côtés des professionnels de la rénovation énergétique pour piloter votre projet de A à Z (diagnostic énergétique, programme de travaux, recherche des entreprises, suivi du chantier...).

Une solution de financement qui ne déséquilibre pas votre budget familial : Picardie Pass Rénovation peut financer vos travaux de rénovation (43 000€ en moyenne). Vous remboursez par des mensualités équivalentes au montant des économies d'énergie que vous allez réaliser (pendant 15 à 25 ans).

Pour bénéficier de Picardie Pass Rénovation, remplissez le formulaire en ligne sur www.pass-renovation.picardie.fr ou appeler le 0 800 02 60 80